

Portrait social

Caf de la Charente

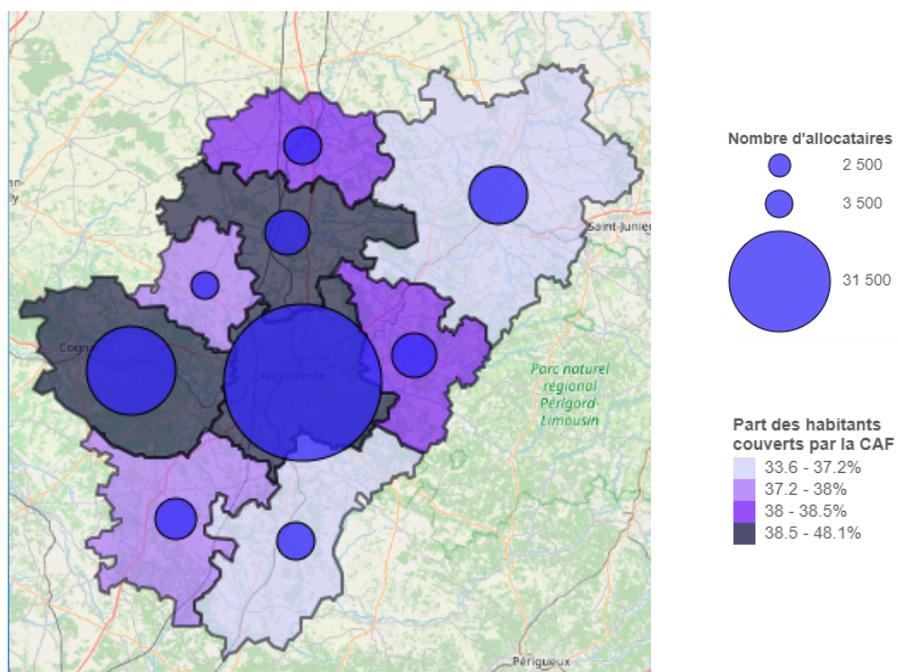


42 % de la population du département, soit **146 800 personnes**, est concernée directement ou indirectement par une ou plusieurs prestations légales versées par la Caf de la Charente, ce taux variant de 34 % à 49 % selon les communautés de communes. Le département se caractérise par **une proportion significative d'allocataires isolés** (49 % contre 46 % au niveau national). A l'inverse **les couples avec enfant sont sous-représentés en Charente** (30 % contre 34 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. **15 % des allocataires dépendent exclusivement des prestations versées par la Caf de la Charente.**

22 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 20 800 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
 Insee RP 01/01/2021
 © IGN @ Geofla 2.0.2021

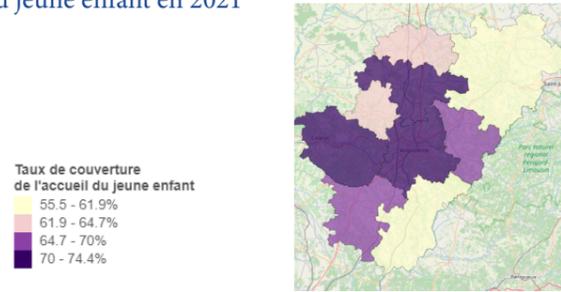
POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

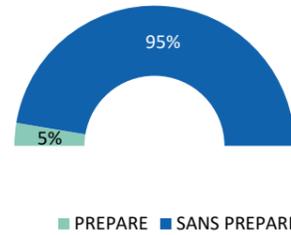
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2021 © IGN @ Geofla 2.0.2021

La Caf de la Charente soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **En 2023, 6 100 places sont disponibles pour les familles.** Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent près de 3 900, soit 64 % de l'ensemble des places offertes (53 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

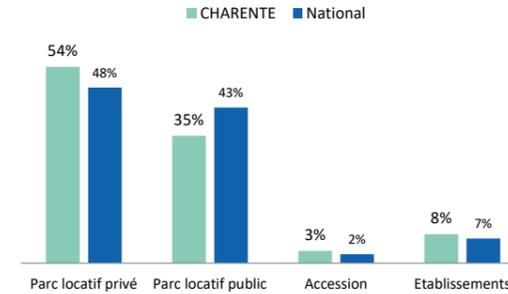
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). **Cette prestation couvre 5 % des enfants de moins de 3 ans en Charente.**



Logement et cadre de vie

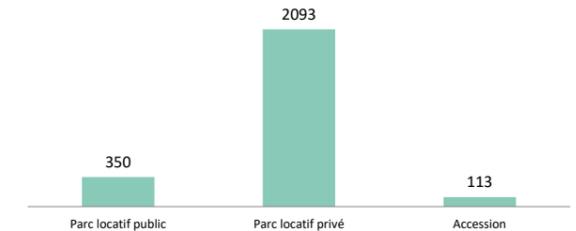
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **26 100 foyers charentais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf.** Cela représente 40 % des 65 100 allocataires du département. La Charente se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc privé (54 % en Charente, 48 % au niveau national) que dans le parc public (35 % des aides versées).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



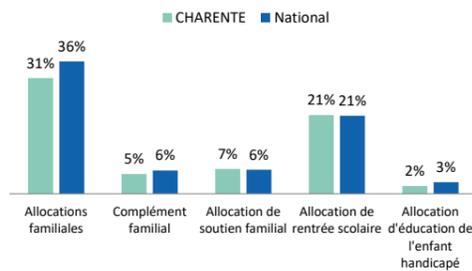
Après perception des aides au logement, **plus de 2 556 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.** La nature de logement se révèle un facteur essentiel. En Charente, 17 % des allocataires résidant dans le parc privé dépensent plus de 40 % de leurs revenus pour se loger contre 6 % dans le parc social.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue à soutenir financièrement les familles dans leurs dépenses courantes liées aux enfants :
- 31 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- 21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important en faveur du soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte en faveur de l'insertion est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit pour la Caf par :

- **le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à 9 500 foyers** sur le territoire charentais.
- **le versement de la prime d'activité à 25 500 allocataires charentais.** Cette prestation qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, concerne 39 % des foyers allocataires charentais (34 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 400 foyers en 2023.

• 6 800 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 58 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein. La réforme de la déconjugalisation de l'Aah entrée en vigueur fin 2023 permet aux personnes en situation de handicap d'être indépendantes financièrement.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

9 500
BÉNÉFICIAIRES DU RSA
2 400 EN ACTIVITÉ PARTIELLE

21 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_fr/

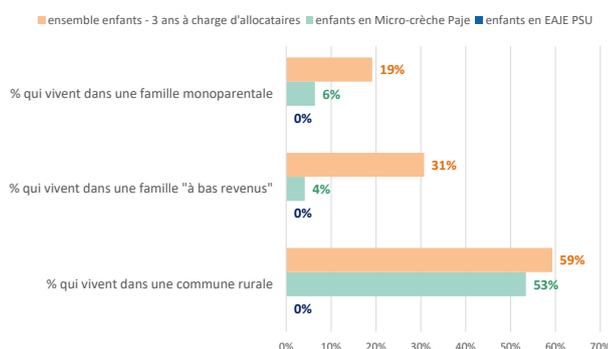




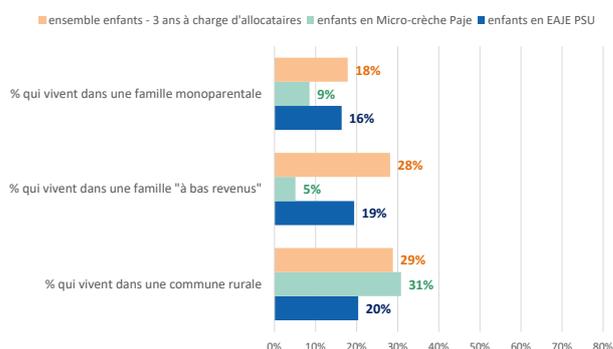
Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un établissement d'accueil du jeune enfant en 2022

Le recours des familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.

CHARENTE : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



National : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département de la Charente, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (8 093 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche Paje au moins une heure au mois de décembre (219 enfants).

En Charente, 59 % des jeunes enfants issus de familles allocataires vivent dans une commune rurale. Parmi eux, 53 % fréquentent une micro-crèche Paje, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 31 %. Par ailleurs, les familles monoparentales sont trois fois moins représentées dans les micro-crèches Paje que dans l'ensemble des Eaje charentais, avec des proportions de 6 % contre 19 % (9 % contre 18 % au niveau national). Enfin, seulement 4 % des enfants fréquentant les micro-crèches Paje sont issus de familles à bas revenus, alors que les foyers précaires constituent près d'un tiers de l'ensemble des foyers allocataires avec enfants en moins de 3 ans.

Les données concernant les enfants fréquentant un accueil PSU en Charente ne sont pas disponibles en raison d'un taux de réponse à l'enquête Filoué insuffisant. Au niveau national, on observe que les enfants accueillis en structures PSU vivent pour 16 % dans des familles monoparentales. Les enfants accueillis en structures PSU viennent pour 19 % d'entre eux de familles à bas revenus (contre 28 % pour l'ensemble des enfants de moins de 3 ans). ils résident moins souvent en zone rurale que l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (20 % contre 29 %).

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **En Charente, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 17 % des places.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>